Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260601-2026_07_03-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er JUIN 2026

Date de la convocation :
18 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**8**
Votants	**9**

Secrétaire de séance :
Mme Agnès CASSIN

Le **lundi premier jour de juin deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, Mme Malo COMBES, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, Mme Agnès CASSIN, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

ETAIT REPRÉSENTÉ : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Damien LOSEILLE).

ETAIT ABSENT : Mme Gwennaëlle PORS, Mme Fairouz SAID

DÉLIBÉRATION N°2026_07_03
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Mme la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025. Elle précise que le CFU est un document budgétaire commun à l'ordonnateur (Maire) et au comptable (trésorerie), qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes	120 247,65 €	199 328,04€	319 575,69 €
Dépenses	112 284,23 €	168 700,59 €	280 984,82 €
Différence titres et mandats	7 963,42 €	30 627,45 €	38 590,87 €
Résultat antérieur reporté	314 493,81 €	0.00 €	314 493,81 €
Résultat de clôture	322 457,23 €	30 627,45€	353 084,68 €
Restes à réaliser	-45 420,00 €		-45 420,00 €
Résultat cumulé	277 037,23 €	30 627,45€	307 664,68 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Mme la Maire s'étant retirée, sous la présidence de Matthieu APRIOU, 1er Adjoint ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260601-2026_07_03-DE

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme la Maire étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le compte financier unique 2025.

Le secrétaire de séance,	La présidente de séance,
Mme Agnès CASSIN	Marie-France BERNARD
Conseillère Municipale	Maire



